



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE  
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

*Direction régionale de l'alimentation  
de l'agriculture et de la forêt*

**Service régional de l'économie agricole  
et des filières**

**ARRÊTÉ N° 2018/DRAAF/573  
modifiant l'arrêté préfectoral n°2018/DRAAF/83  
relatif à la nomination du conseil de bassin viticole Val de Loire-Centre**

La préfète de la région Pays de la Loire  
Officier de la légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du mérite

- VU le règlement (CE) n°1308/2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CE) n°922/72, (CEE) n°234/79, (CE) n°1307/2001 et (CE) n°1234/2007 du Conseil ;
- VU le code rural ;
- VU le décret n°2004/374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n°2008-1359 du 18 décembre 2008 portant création des conseils de bassin viticole ;
- VU le décret n°2015-1147 du 15 septembre 2015 modifiant la composition des conseils de bassin viticole ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2014/DRAAF/223 du 8 septembre 2014 relatif à la composition du conseil de bassin viticole Val de Loire-Centre modifié par l'arrêté n°2015/DRAAF/235 du 26 octobre 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2014/DRAAF/224 du 8 septembre 2014 relatif à la nomination du conseil de bassin viticole Val de Loire-Centre modifié par les arrêtés n°2015/DRAAF/236 du 26 octobre 2015 et n°2016/DRAAF/288 du 20 juin 2016 ;

**Considérant** la nécessité de nommer de nouveaux membres représentants de la profession viticole avec voix délibérative suite aux élections au sein de l'organisation interprofessionnelle InterLoire.

**SUR** proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil de bassin viticole Val de Loire-Centre, pour une durée de cinq ans :

#### Au titre des représentants de la profession viticole avec voix délibérative (article 4-1°)

##### **représentants des organisations interprofessionnelles (article 4-1°a)**

- sur proposition du BIVC (Bureau interprofessionnel des vins du Centre) :  
- Mme Katia MAUROY en remplacement de Mme Sonia RAIMBAULT.

### Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 29 OCT. 2018



Nicole KLEIN